



Procès-Verbal

Commission Départementale Gestion des Compétitions Jeunes Masculins

N° 16
15 décembre 2022

Présents : Mickaël Herriau, Président
Hubert Bernard, Daniel Leparoux, Nicolas Ménard, Aurélien Picot

Assiste : Isabelle Loreau, Secrétariat

Appel

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

Par exception et comme prévu aux Règlements des championnats, le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée s'il :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relatif à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

1. Approbation du Procès-Verbal

La Commission approuve le PV n° 15 du 12 décembre 2022 sans réserve.

2. Étude des dossiers

Match n° 25355290 Couëron Chabossière 1 / Nantes St-Pierre 1 U17 D1 Masculin Accès Ligue du 10.12.2022

La Commission a reçu le rapport de l'arbitre désigné Monsieur Cris David LAPAH licence n° 9602496645.

Vu le courriel du club Couëron Chabossière,

Considérant que l'article 26.6 des règlements des championnats régionaux et départementaux seniors dispose que :

« Tout équipe abandonnant la rencontre est considérée comme ayant déclaré forfait sur le terrain, sauf circonstances particulières à l'appréciation de la Commission d'Organisation. »

*En application des dispositions financières – Annexe 5 – de la Ligue de Football des Pays de la Loire,
En application des dispositions financières du Comité de Direction Pv n° 09 du 12 mai 2022,*

La Commission constate que :

- L'équipe 1 du club de Nantes St-Pierre a quitté le terrain à la 87^{ème} minute de jeu
- L'arbitre désigné a mis fin à la rencontre à la 90^{ème} minute de jeu en présence de l'équipe 1 du club de Couéron Chabossière

La Commission décide de :

- Donner match perdu par forfait sur le score de 3-0 à l'équipe 1 du club de Nantes St-Pierre
- Infliger une amende égale au droit d'engagement soit 50 €
- Transmettre le dossier à la Commission Départementale de Discipline

Match n° 25355181 Nantes Sporting Club 2 / Pornic Foot 1 U16 D2 Masculin groupe A du 10.12.2022

La Commission a reçu les courriels des clubs de Pornic Foot et Nantes Sporting Club informant d'une erreur sur l'inscription du score sur la FMI.

Vu le courriel de l'arbitre désigné Monsieur Quentin POIRIER licence n° 2546535451 confirmant le score final de :

- 0 but pour l'équipe 2 du club de Nantes Sporting Club
- 4 buts pour l'équipe 1 du club de Pornic Foot

Considérant que le procès-verbal du Comité de Direction, (PV n° 04) du 18.12.2017, dispose que :

« Les élus membres de la Commission Sportive relatent les nombreux dossiers auxquels ils ont été confrontés suite à des erreurs de retranscription du score sur la feuille de match.

Afin d'obliger les clubs et les officiels à plus de vigilance au moment de la signature d'après-match, ils proposent que dans une telle situation, les 2 clubs concernés doivent prendre à charge des frais de dossier à hauteur de 25 € chacun et que le dossier soit transféré à la CDA pour suite à donner en cas de présence d'arbitre officiel. Le Comité valide la proposition ».

*En application des dispositions financières – Annexe 5 – de la Ligue de Football des Pays de la Loire,
En application des dispositions financières du Comité de Direction Pv n° 09 du 12 mai 2022,*

En conséquence, la Commission décide de :

- Valider les buts de chacune des équipes soit :
 - 0 but pour l'équipe 2 du club de Nantes Sporting Club
 - 4 buts pour l'équipe 1 du club de Pornic Foot
- Mettre à la charge les frais de dossier de 25 € à chacun des clubs de Nantes Sporting Club et Pornic Foot
- Transmettre le dossier à la Commission Départementale des Arbitres

Match n° 25354723 Cordemais le Temple Fc 1 / Guémené Fc 1 U15 D3 Masculin groupe B du 10.12.2022

Le match a été arrêté à la 26^{ème} minute de jeu.

Vu le rapport de l'arbitre désigné Monsieur Muslim HOUADILENE licence n° 2547554962,

Considérant que l'article 24.V des règlements des championnats régionaux et départementaux jeunes masculins dispose que :

« Lorsqu'un match sera arrêté par l'arbitre avant l'expiration de sa durée normale, celui-ci mentionnera les raisons de sa décision sur la feuille de match. La Commission d'Organisation décidera s'il y a lieu ou non de faire rejouer le match, sur proposition de la Commission compétente des Arbitres, avec transmission éventuelle du dossier à la Commission compétence de Discipline lorsque l'arrêt sera consécutif à des incidents de jeu ou de violence ».

La Commission transmet le dossier à la Commission Départementale des Arbitres.

Match n° 25354947 GJ Entente Pontchâteau 2 / Campbon Ubcc 3 U15 D5 Masculin groupe B du 10.12.2022

La Commission a reçu un mail du club du GJ Entente Pontchâteau informant le secrétariat du District que la rencontre n'a pu se dérouler le samedi 10 décembre 2022 en raison du terrain gelé.

Considérant que l'article 17.B) des règlements des championnats régionaux et départementaux jeunes masculins dispose que :

« B – Procédure d'urgence*

1) *Chaque Centre de Gestion est habilité à mettre en œuvre une procédure d'urgence afin de traiter les arrêtés municipaux (installations municipales) ou les décisions privées (installations privées) fixant l'interdiction d'utiliser un terrain pour impraticabilité et qui seraient transmis après les délais fixés aux alinéas 1 et 2 du paragraphe A du présent article. Cette procédure exceptionnelle est animée par l'objectif d'éviter de faire prendre des risques aux licenciés lorsque les conditions atmosphériques ne permettent ni le transport sécurisé des personnes ni le déroulement normal d'une rencontre.*

2) *Le déclenchement de la procédure d'urgence est à l'initiative de chaque Centre de Gestion, lequel informe directement les clubs par l'intermédiaire de son site internet et de la messagerie officielle des clubs. La déclaration précise le jour et l'heure de début de la procédure. Lorsque la procédure prend fin, les clubs sont informés dans les mêmes conditions.*

3) *A partir de la date et de l'heure de la déclaration, les clubs pourront envoyer leur arrêté municipal ou leur décision privée à l'adresse mail dédiée du Centre de Gestion concerné (se reporter à l'alinéa 1 du paragraphe A) en mettant en copie le club adverse.*

- *Tout courriel envoyé avant ou après la période d'urgence fixée dans la déclaration sera susceptible de ne pas être traité.*
- *S'agissant des rencontres de Ligue, tout courriel envoyé moins de 6 heures avant le début de la rencontre sera susceptible de ne pas être traité.*
- *S'agissant des rencontres de District, tout courriel envoyé moins de 3 heures avant le début de la rencontre sera susceptible de ne pas être traité.*

4) *Dans le cadre horaire de la procédure d'urgence, le Centre de Gestion réceptionne les courriels des clubs et décide de la suite à donner :*

- a) *Soit il décide de reporter le match et informe les clubs concernés ainsi que les officiels dès que possible afin qu'ils ne se déplacent pas,*
- b) *Soit il demande aux clubs et arbitres de se déplacer.*

Le Centre de Gestion pourra, pour les courriels tardifs, prendre les mêmes mesures.

5) *Les parties concernées, clubs et officiels, seront avisées de la décision de la Commission d'Organisation par tout moyen. L'absence d'information devra être assimilée à un refus de report en l'état. L'arbitre sera, alors, seul juge de la décision de report.*

**Un formulaire de déclaration d'intempéries et une note informative sont mis à disposition des clubs sur le site internet de chaque Centre de Gestion »*

Considérant que l'article 26.4 des règlements des championnats régionaux et départementaux jeunes masculins dispose que :

« La Commission d'Organisation est seule habilitée à prendre la décision de faire jouer le match, ou de prononcer le forfait si le match ne s'est pas déroulé.

Une équipe se présentant sur le terrain avec moins de 8 joueurs pour commencer le match, est déclarée forfait ».

En application des dispositions financières – Annexe 5 – de la Ligue de Football des Pays de la Loire,

En application des dispositions financières du Comité de Direction Pv n° 09 du 12 mai 2022,

La Commission constate que :

- *Aucune feuille n'a été établie*
- *Le club du GJ Entente Pontchâteau n'a pas prévenu le service Urgences que le match ne pouvait pas se dérouler*
- *L'équipe de Campbon Ubcc ne s'est pas déplacée*

La Commission décide de :

- *Donner match perdu par forfait aux 2 équipes : GJ Entente Pontchâteau 2 et Campbon Ubcc 3*
- *Infliger une amende de 50 € à chacun des clubs*

Match n° 25356384 Pont St-Martin Fcgl 23 / Ste Pazanne Fc Retz 22 U18 D4 Masculin groupe F du 03.12.2022

La Commission a réclamé la feuille de match.

Vu le courriel du club de Pont St-Martin Fcgl,

Vu le courriel de réponse de Ste Pazanne Fc Retz,

Considérant que l'Art. 28 des règlements des championnats régionaux et départementaux dispose que :

« 1. La rencontre est traitée sous feuille de match informatisée. Dans la circonstance exceptionnelle d'un dysfonctionnement constaté par les officiels, une feuille de match papier originale doit être envoyée au Centre de Gestion par le club recevant par messagerie officielle, dans le délai de 24 heures ouvrables après le match. En cas de retard dans le retour de la feuille de match par l'équipe recevante, et jusqu'à 4 jours ouvrables après la rencontre, le club fautif est passible d'une amende dont le montant est fixé en annexe 5 aux RG de la LFPL. À compter du 5^{ème} jour ouvrable, le club fautif est passible du doublement de l'amende ainsi que de la perte du match à l'équipe recevante. L'équipe visiteuse ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match, elle conserve alors le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre.

2. Pour les rencontres non traitées sous feuille de match informatisée, la feuille de match originale doit être envoyée au Centre de Gestion par le club recevant, dans le délai de 24 heures ouvrables après le match. En cas de dysfonctionnement, un rapport d'échec FMI devra être complété par les responsables des deux équipes et l'arbitre de la rencontre. Ce document disponible sur le site Internet du District est à renvoyer avec la feuille de match papier.

Le non-respect de ce délai entraîne, à l'encontre du club fautif, une amende dans les conditions fixées au paragraphe 1 du présent article ».

En application des dispositions financières du Comité de Direction PV n° 09 du 12 mai 2022
En application des dispositions financières – Annexe 5 - de la Ligue de Football des Pays de la Loire,

La Commission constate que :

- Aucune feuille de match n'a été complétée par le club de Pt St Martin Fcgl après relances
- La feuille de match a été complétée par Ste Pazanne Fc Retz
- Le score final était de 0-6

En conséquence, la Commission décide :

- De donner match perdu par pénalité sur le score de 0 à 6 buts à l'équipe 23 du club de Pont St-Martin Fcgl 23 pour en reporter le bénéfice à l'équipe 22 du club de Ste Pazanne Fc Retz 22
- D'imputer une amende de 60 € au club de Pont St-Martin Fcgl pour non-retour de la feuille de match

3. Feuilles de match

Article 28

Il est rappelé de veiller à disposer des accès à la FMI avant chaque rencontre. Un rappel est effectué en ce sens auprès des clubs pour que leurs dirigeants en disposent. De plus, en cas de non-utilisation de la FMI, un rapport d'échec devra être envoyé avec la feuille de match papier.

Article 28 : « 1. La rencontre est traitée sous feuille de match informatisée. Dans la circonstance exceptionnelle d'un dysfonctionnement constaté par les officiels, une feuille de match papier originale doit être envoyée au Centre de Gestion par le club recevant par messagerie officielle, dans le délai de 24 heures ouvrables après le match. En cas de retard dans le retour de la feuille de match par l'équipe recevante, et jusqu'à 4 jours ouvrables après la rencontre, le club fautif est passible d'une amende dont le montant est fixé en annexe 5 aux RG de la LFPL. À compter du 5^{ème} jour ouvrable, le club fautif est passible du doublement de l'amende ainsi que de la perte du match à l'équipe recevante. L'équipe visiteuse ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match, elle conserve alors le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre.

2. Pour les rencontres non traitées sous feuille de match informatisée, la feuille de match originale doit être envoyée au Centre de Gestion par le club recevant, dans le délai de 24 heures ouvrables après le match.

Dispositions District de Football de Loire-Atlantique :

En cas de dysfonctionnement, un rapport d'échec FMI devra être complété et signé par les responsables des deux équipes et l'arbitre de la rencontre. Ce document disponible sur le site Internet du District est à renvoyer avec la feuille de match papier.

Le non-respect de ce délai entraîne, à l'encontre du club fautif, une amende dans les conditions fixées au paragraphe 1 du présent article. »

4. Championnats de la 2^{ème} phase

La Commission enregistre les résultats des matchs joués de la phase 2 des catégories U18 – U17 – U15 et U14

5. Classements de la 2^{ème} phase

La Commission prend connaissance des classements provisoires de la phase 2 et sous réserve de procédures en cours.

La Commission prend connaissance des équipes en position d'accèsion aux championnats régionaux 2^{ème} phase et transmet la liste à la Commission Régionale d'organisation des Pays de la Loire :

U14 :

- Orvault Sports
- Pornic Foot
- Châteaubriant Voltigeurs

U15 :

- St-Sébastien Fc
- St-Marc sur Mer Foot
- Derval Sc

U17 :

- Pont-St-Martin Fc Grandlieu
- St-Brevin Ac

6. Coupe U18 Jean Olivier

L'engagement de St Brevin Ac 1 est retiré de fait suite à l'accèsion de l'équipe au championnat régional. La Commission enregistre 182 équipes engagées.

La Commission procède à la constitution des groupes de la 1^{re} phase de la Coupe U18 Jean Olivier

Les rencontres se joueront les 14, 21 et 28 janvier 2023.

La Commission constitue 42 groupes (**cf annexe**) décomposés comme suit :

- Niveau 1 (U18 D1, D2 et D3 – phase 2)
 - 19 groupes de 4 équipes
 - 1 groupe de 3 équipes
- Niveau 2 (U18 D4, U17 et U16 – phase 2)
 - 22 groupes de 4 équipes

Les équipes encore qualifiées en Coupes des Pays de la Loire U19 ou U17 sont exemptées de la première phase :

- Gj Abbaretz P Bleue 21 (U18 D2)
- Bouguenais Foot 1 (U17 D1)
- St Julien Divatte Fc 1 (U17 D1)
- Gorges Elan 22 (U18 D1)
- Heric Fc 21 (U18 D1)
- Gj La Baule Cote D'Amour 1 (U17 D1)
- Sorinieres Elan F 1 (U17 Accès Ligue)
- Gj Loireauxence Vair 22 (U18 D1)
- Gj Loireauxence Vair 1 (U17 D2)
- Nantes St Médard Doulon 1 (U17 D1)
- Oudon Couffe Fc 1 (U17 D1)
- Pornichet Es 21 (U16 D1)
- Gj St Pere Oceane 1 (U17 D1)
- Mouzeil Teille Ligne 22 (U18 D1)
- Vertou Foot Es 1 (U17 D1)

Elles ne pourront intégrer la compétition au plus tard au stade des 32es de finale sous réserve d'être éliminées à l'issue du prochain tour de Coupes Pays de la Loire U17 ou U19 prévus au cours du mois de janvier 2023. A défaut, elles ne pourront plus être intégrées en Coupe U18 Jean Olivier.

La Commission met en place l'organisation suivante pour la saison :

Les équipes qualifiées pour les 32es de finale seront déterminées comme suit :

U18	Nb de groupes	Nb 1er qualifiés	Nb 2e qualifiés	Exempts	32es de finale
Niveau 1	20	20	7*	15*	64
Niveau 2	22	22	0*		

Le calcul de meilleur deuxième s'effectuera dans les dispositions prévues au Règlement de la compétition.

*Le nombre de meilleurs deuxièmes qualifiés (issus premièrement du niveau 1 puis en second du niveau 2) sera augmenté d'autant d'unités que nécessaire pour avoir 64 qualifiés et ce suivant le nombre d'équipes exemptes à ce jour qui ne seront pas intégrées en Coupe U18 Jean Olivier, soit au maximum 22 meilleurs deuxièmes supplémentaires.

La Commission précise que pour toute rencontre se terminant sur un score de parité à l'issue du temps réglementaire, il sera obligatoirement procédé à une séance de tirs au but qui pourra éventuellement départager les équipes en cas d'égalité à l'issue de la phase de groupes.

La Commission rappelle que les frais d'arbitrage sont à la charge uniquement du club recevant.

La Commission rappelle qu'en cas d'arrêté municipal et/ou d'impraticabilité de terrain, il pourra être procédé à l'inversion des rencontres.

La Commission informe que la numérotation des équipes visibles dans les catégories jeunes affiche parfois des numéros 22, 23 voire 24. Celle-ci ne peut être corrigée du fait de l'outil de gestion des compétitions qui n'est pas encore uniformisé sur l'ensemble du territoire national. La Ligue et le District de Loire-Atlantique sont pilotes dans la gestion du nouvel outil ce qui entraîne ces affichages. Il conviendra d'être vigilant pour les paramétrages des accès FMI.

Quelques modifications ont été adoptées en juin dernier par le comité de direction :

- ⇒ En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire **y compris en première phase sous forme de groupes**, les équipes en présence seront départagées directement par l'épreuve des coups de pied au but
- ⇒ En cas de compétition organisée sous la forme de groupes au sein de laquelle un maximum de 3 rencontres par équipe est disputée, **toute équipe enregistrant deux forfaits sera déclarée** forfait général et l'ensemble des résultats sera annulé.

7. Coupe U15 Intersport

Les équipes suivantes sont retirés de fait suite à leur accession de l'équipe au championnat régional :

- Châteaubriant Voltigeurs (U14)
- Orvault Sports (U14)
- Derval Sc Nord Atlantique 1
- St-Marc Foot 1
- St-Sébastien Fc 1

La Commission enregistre 206 équipes engagées.

La Commission procède à la constitution des groupes de la 1re phase de la Coupe U15 Intersport.

Les rencontres se joueront les 14, 21 et 28 janvier 2023.

La Commission constitue 52 groupes (**cf annexe**) décomposés comme suit :

- Niveau 1 (U15 D1, D2, D3)
 - 20 groupes de 4 équipes
- Niveau 2 (U15 D4, D5 et U14)
 - 30 groupes de 4 équipes
 - 2 groupes de 3 équipes

Les équipes qualifiées pour les 32es de finale seront déterminées comme suit :

U15	Nb de groupes	Nb 1er qualifiés	Nb 2e qualifiés	Exempts	32es de finale
Niveau 1	20	20	12	0	64
Niveau 2	32	32	0	0	

Le calcul de meilleur deuxième s'effectuera dans les dispositions prévues au Règlement de la compétition.

La Commission précise que pour toute rencontre se terminant sur un score de parité à l'issue du temps réglementaire, il sera obligatoirement procédé à une séance de tirs au but qui pourra éventuellement départager les équipes en cas d'égalité à l'issue de la phase de groupes.

La Commission rappelle que les frais d'arbitrage sont à la charge uniquement du club recevant.

La Commission rappelle qu'en cas d'arrêt municipal et/ou d'impraticabilité de terrain, il pourra être procédé à l'inversion des rencontres.

La Commission informe que la numérotation des équipes visibles dans les catégories jeunes affiche parfois des numéros 22, 23 voire 24. Celle-ci ne peut être corrigée du fait de l'outil de gestion des compétitions qui n'est pas encore uniformisé sur l'ensemble du territoire national. La Ligue et le District de Loire-Atlantique sont pilotes dans la gestion du nouvel outil ce qui entraîne ces affichages. Il conviendra d'être vigilant pour les paramétrages des accès FMI.

Quelques modifications ont été adoptées en juin dernier par le Comité de direction :

- ⇒ En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire **y compris en première phase sous forme de groupes**, les équipes en présence seront départagées directement par l'épreuve des coups de pied au but
- ⇒ En cas de compétition organisée sous la forme de groupes au sein de laquelle un maximum de 3 rencontres par équipe est disputée, **toute équipe enregistrant deux forfaits sera déclarée** forfait général et l'ensemble des résultats sera annulé.

8. Encadrement des équipes

Art.31 Fonction du délégué

« Dispositions District de Football de Loire-Atlantique :

La désignation des délégués relève de la Commission Compétente du District de Football de Loire-Atlantique.

Tout club pourra formuler une demande de désignation d'un Délégué à la Commission compétente du District de Football de Loire-Atlantique ».

Art.25

« 1. Le club recevant doit notamment désigner un commissaire au terrain majeur, lequel doit être présent sur le terrain au moins une heure avant l'heure officielle, porteur d'un brassard distinctif, et durant la rencontre se tient à proximité immédiate de l'aire de jeu à la disposition des officiels.

Ses nom, prénom et numéro de licence devront être mentionnés sur la Feuille de match. En l'absence de ces éléments, le club responsable sera passible d'une amende fixée en Comité de Direction du District de Football de Loire-Atlantique.

Le District de Football de Loire-Atlantique pourra pour certaines rencontres désigner une personne exerçant ces fonctions.

Même en présence d'un délégué officiel, les attributions de ce dernier (organisation de la rencontre, application des règlements, sécurité de l'arbitre et des acteurs de la rencontre, police du terrain...) appartiendront obligatoirement à un dirigeant de l'équipe visitée désigné comme « Délégué au match ».

Il se fera connaître à l'équipe visiteuse, aux officiels.

Il devra s'assurer que l'ensemble des procédures de match ont bien été respectées et que le respect de celles-ci est bien mentionné sur la feuille de match.

Il devra rester neutre sur les décisions arbitrales et les faits de match.

Celui-ci devra nécessairement être majeur au jour du match.

Tout manquement à ces obligations pourra entraîner une sanction individuelle concernant le dirigeant responsable et une sanction pour le club fautif.

En l'absence d'un Délégué au match, la rencontre pourra ne pas débiter.

En application du procès-verbal du Comité de Direction PV n° 09 du 12 mai 2022, la Commission relève les manquements et inflige l'amende de 15 € aux équipes concernées.

La liste des amendes figure en annexe.

9. Forfaits

. Forfaits

La Commission étudie :

- Les équipes ayant déclaré forfait en procédure normale
- Les équipes ayant déclaré forfait en procédure d'urgence
- Les rencontres non jouées pour équipe adverse absente

Conformément à l'article 26.1 du règlement de l'épreuve et l'annexe 5 financière des Règlements Généraux dont les sommes ont été fixées par le Comité de Direction en date du 12 mai 2022, l'équipe déclarée forfait sera amendée du droit d'engagement.

. Forfait général :

- Nantes Don Bosco 2
U15 D5 suite à ses 3 forfaits : 19.11.2022 – 03.12.2022 – 10.12.2022
L'engagement en Coupe U15 Intersport a été par conséquent annulé.

La liste des équipes forfaits figure en annexe.

Le Président de la Commission,
Mickaël Herriau



La secrétaire,
Isabelle Loreau



COUPE U15 INTERSPORT

Niveau 1

Poule 1

Carquefou Usja 2	D 1 U15	
Le Loroux Landreau O 1	D 2 U15	
Gj Loireauxence Vair 2	D 3 U15	
Le Cellier Mauves Fc 1	D 3 U15	

Niveau 1

Poule 2

Chauve Eclair 1	D 1 U15	
Paimboeuf Estuaire 1	D 2 U15	
Le Pellerin F.C.B.L. 1	D 3 U15	
St Viaud Frossay Asv 1	D 3 U15	

Niveau 1

Poule 3

Vertou Foot Es 1	D 1 U15	
Nantes St Med Doulon 1	D 2 U15	
Nantes Etoile Cens 2	D 3 U15	
St Mars Du Desert Ja 1	D 3 U15	

Niveau 1

Poule 4

Heric Fc 1	D 1 U15	
Campbon Ubcc 1	D 2 U15	
Treillieres Sympho F 1	D 2 U15	
Guemene Fc 1	D 3 U15	

Niveau 1

Poule 5

Gj La Baule Cote D'A 1	D 1 U15	
Savenay Malville Pfc 1	D 2 U15	
Cordemais Temple Fc 1	D 3 U15	
Guerande St Aubin 1	D 3 U15	

Niveau 1

Poule 6

Sorinieres Elan F 1	D 1 U15	
Bouguenais Foot 1	D 2 U15	
Gorges Elan 1	D 3 U15	
St Sebastien Fc 2	D 3 U15	

Niveau 1

Poule 7

Orvault Rc 1	D 1 U15	Acces Ligue
Thouare Us 1	D 1 U15	
Nantes Metallo Sc 1	D 2 U15	
Nantes Fcta 1	D 3 U15	

COUPE U15 INTERSPORT

Niveau 1

Poule 8

Orvault Sf 1	D 1 U15	
Nantes Don Bosco 1	D 2 U15	
Coueron Chabossiere 2	D 3 U15	
Vigneux Es 1	D 3 U15	

Niveau 1

Poule 9

Oudon Couffe Fc 1	D 1 U15	
Gj Mésanger St Gereon 1	D 2 U15	
Ancenis Rcasg 2	D 3 U15	
Nort Sur Erdre Ac 2	D 3 U15	

Niveau 1

Poule 10

Pornic Foot 1	D 1 U15	
St Andre Des Eaux 1	D 2 U15	
Guerande Madeleine 1	D 3 U15	
St Nazaire Immaculee 1	D 3 U15	

Niveau 1

Poule 11

Reze Aepr 1	D 1 U15	
Bouaye Fc 1	D 2 U15	
La Montagne Fc 1	D 3 U15	
Gj Asr/Paulx Mach 1	D 3 U15	

Niveau 1

Poule 12

Reze Fc 1	D 1 U15	Acces Ligue
La Chap. Heulin Fcev 1	D 2 U15	
Vertou Ussa 2	D 2 U15	
Gj De Goulaine 1	D 3 U15	

Niveau 1

Poule 13

Sautron As 1	D 1 U15	Acces Ligue
Blain Es 1	D 2 U15	
Missillac Fc 1	D 3 U15	
Nozay Os 1	D 3 U15	

Niveau 1

Poule 14

St Brevin Ac 1	D 1 U15	
Gj Asl Fccm 1	D 2 U15	
Piriac Turballe Esm 1	D 3 U15	
Ste Reine Crossac 1	D 3 U15	

COUPE U15 INTERSPORT

Niveau 1

Poule 15

St Fiacre Coteaux Fc 1	D 1 U15	
St Julien Divatte Fc 2	D 2 U15	
Getigne Boussay Fc 1	D 3 U15	
Aigrefeuille As Main 1	D 3 U15	

Niveau 1

Poule 16

St Herblain Uf 1	D 1 U15	
Nantes La Mellinet 2	D 2 U15	
Fay Bouvron Fc 1	D 3 U15	
Gj Abbaretz P Bleue 1	D 3 U15	

Niveau 1

Poule 17

St Hilaire Clisson F 1	D 1 U15	
Geneston As Sud Loir 1	D 2 U15	
Vieillevigne Planche 1	D 2 U15	
Vallet Es 1	D 3 U15	

Niveau 1

Poule 18

Gj Suce/Erdre Casson 1	D 1 U15	
Mouzeil Teille Ligne 1	D 2 U15	
Chateaubriant Al 1	D 3 U15	
Gj 3 Forets Soudan 1	D 3 U15	

Niveau 1

Poule 19

St Nazaire Af 2	D 1 U15	
Camoel Presqu'Ile Fc 1	D 2 U15	
Donges Fc 1	D 3 U15	
Pornichet Es 1	D 3 U15	

Niveau 1

Poule 20

St Philbert Gd Lieu 1	D 1 U15	
La Chevroliere Herba 1	D 2 U15	
Ste Pazanne Retz Fc 1	D 2 U15	
La Limouziniere Fclb 1	D 3 U15	

COUPE U15 INTERSPORT

Niveau 2

Poule 1

Gj De Goulaine 2	D 4 U15	
Carquefou Usja 3	D 5 U15	
Vertou Foot Es 3	D 5 U15	
Le Loroux Landreau O 21	D 1 U14	

Niveau 2

Poule 2

Bouaye Fc 2	D 4 U15	
Gj Chaumes Rouans Vu 2	D 5 U15	
Gj St Pere Oceane 2	D 5 U15	
Gj Asr/Paulx Mach 21	D 1 U14	

Niveau 2

Poule 3

Chateaubriant Voltig 2	D 4 U15	
Gj Abbaretz P Bleue 2	D 5 U15	
Derval Sc Nord Atlan 3	D 5 U15	
Vallons Erdre Fc Vlp 1	D 5 U15	

Niveau 2

Poule 4

Gj Chaumes Rouans Vu 1	D 4 U15	
Gj St Pere Oceane 1	D 4 U15	
Chauve Eclair 2	D 5 U15	
Paimboeuf Estuaire 2	D 5 U15	

Niveau 2

Poule 5

Coueron Chabossiere 3	D 4 U15	
Heric Fc 2	D 5 U15	
Nozay Os 2	D 5 U15	
Orvault Rc 21	D 1 U14	Accès Ligue

Niveau 2

Poule 6

Derval Sc Nord Atlan 2	D 4 U15	
Avessac Fegreac Sc 1	D 5 U15	
Gj Fc3r Fcam 1	D 5 U15	
Gj Vay Marsac 1	D 5 U15	

Niveau 2

Poule 7

St Julien Divatte Fc 3	D 4 U15	
Aigrefeuille As Main 2	D 5 U15	
Le Loroux Landreau O 2	D 5 U15	
Vieillevigne Planche 2	D 5 U15	

COUPE U15 INTERSPORT

Niveau 2

Poule 8

Gorges Elan 2	D 4 U15	
St Fiacre Coteaux Fc 2	D 4 U15	
Clisson Etoile 1	D 5 U15	
St Hilaire Clisson F 3	D 5 U15	

Niveau 2

Poule 9

Grandchamp As 1	D 4 U15	
Gj Suce/Erdre Casson 2	D 4 U15	
Nantes St Felix Ccs 1	D 5 U15	
Vigneux Es 2	D 5 U15	

Niveau 2

Poule 10

Guenrouet Us 1	D 4 U15	
Camoel Presqu'ile Fc 2	D 5 U15	
Pontchateau Aos 2	D 5 U15	
Exempt		

Niveau 2

Poule 11

Ent.Sa Guer./Es Mari 2	D 4 U15	
Gj La Baule Cote D'A 2	D 5 U15	
Gj Ent Pontchateau 2	D 5 U15	
Pontchateau Aos 21	D 1 U14	

Niveau 2

Poule 12

Herbignac St Cyr 1	D 4 U15	
St Joachim Fc Briere 1	D 4 U15	
Guerande Madeleine 2	D 5 U15	
St Nazaire Immaculee 2	D 5 U15	

Niveau 2

Poule 13

Gj Joue Les Touches 1	D 4 U15	
Gj Loireauxence Vair 3	D 5 U15	
Thouare Us 2	D 5 U15	
Ste Luce S/Loire Us 21	D 1 U14	

Niveau 2

Poule 14

La Bernerie Oca 1	D 4 U15	
Villeneuve Bourgneuf 1	D 4 U15	
Gj Asr/Paulx Mach 2	D 5 U15	
St Brevin Ac 2	D 5 U15	

COUPE U15 INTERSPORT

Niveau 2

Poule 15

La Chapelle Ac Chap 1	D 4 U15	
St Herblain Oc 1	D 4 U15	
Nantes Fcta 2	D 5 U15	
Reze Fc 21	D 1 U14	

Niveau 2

Poule 16

La Chevroliere Herba 2	D 4 U15	
Bouguenais Foot 2	D 5 U15	
Ste Pazanne Retz Fc 2	D 5 U15	
St Herblain Oc 21	D 1 U14	

Niveau 2

Poule 17

Sorinieres Elan F 2	D 4 U15	
Le Pellerin F.C.B.L. 2	D 5 U15	
St Herblain Uf 3	D 5 U15	
Bouguenais Foot 21	D 1 U14	Accès Ligue

Niveau 2

Poule 18

Gj Moisdon Forges 1	D 4 U15	
Gj Nord 44 1	D 4 U15	
Le Gavre Fcgc 1	D 5 U15	
Heric Fc 3	D 5 U15	

Niveau 2

Poule 19

Montoir Cs 1	D 4 U15	
St Andre Des Eaux 2	D 4 U15	
Campbon Ubcc 3	D 5 U15	
St Nazaire Mean 1	D 5 U15	

Niveau 2

Poule 20

Mouzillon Etoile 1	D 4 U15	
St Julien Divatte Fc 4	D 5 U15	
Gj De Goulaine 21	D 1 U14	Accès Ligue
St Sebastien Fc 21	D 1 U14	

Niveau 2

Poule 21

Nantes St Joseph Por 1	D 4 U15	
Orvault Sf 2	D 5 U15	
Sautron As 2	D 5 U15	
La Chapelle Ac Chap 21	D 1 U14	

COUPE U15 INTERSPORT

Niveau 2

Poule 22

Nantes St Pierre 1	D 4 U15	
La Montagne Fc 2	D 5 U15	
Bouaye Fc 21	D 1 U14	
Ste Pazanne Retz Fc 21	D 1 U14	

Niveau 2

Poule 23

Nantes St Yves Esp. 1	D 4 U15	
St Herblain Uf 2	D 4 U15	
Treillieres Sympho F 2	D 5 U15	
Nantes St Pierre 21	D 1 U14	

Niveau 2

Poule 24

Nort Sur Erdre Ac 3	D 4 U15	
Blain Es 2	D 5 U15	
Sautron As 21	D 1 U14	
Nantes Etoile Cens 21	D 1 U14	

Niveau 2

Poule 25

Nd Landes Es1 1	D 4 U15	
Gj Asl Fccm 2	D 4 U15	
Blain Es 3	D 5 U15	
Plesse Dresny Es 1	D 5 U15	

Niveau 2

Poule 26

Orvault Rc 2	D 4 U15	
St Herblain Preux As 1	D 4 U15	
Oudon Couffe Fc 2	D 5 U15	
Nantes St Joseph Por 21	D 1 U14	

Niveau 2

Poule 27

Ent. Pt Mars/St Mars 1	D 4 U15	
Mouzeil Teille Ligne 2	D 4 U15	
La Roche Blanche Cot 1	D 5 U15	
Ancenis Rcasg 3	D 5 U15	

Niveau 2

Poule 28

Gj Ent Pontchateau 1	D 4 U15	
St Nazaire Ump 1	D 4 U15	
Campbon Ubcc 2	D 5 U15	
Pornichet Es 2	D 5 U15	

COUPE U15 INTERSPORT

Niveau 2

Poule 29

Reze Aepr 2	D 4 U15	
St Hilaire Clisson F 2	D 4 U15	
Ent. Fcgb Usbc 2	D 5 U15	
Vallet Es 2	D 5 U15	

Niveau 2

Poule 30

Reze Fc 2	D 4 U15	
Vertou Foot Es 2	D 4 U15	
Geneston As Sud Loir 2	D 5 U15	
Clisson Etoile 21	D 1 U14	

Niveau 2

Poule 31

Riaille Ufce Donneau 1	D 4 U15	
Gj Suce/Erdre Casson 3	D 5 U15	
Gj Mésanger St Gereon 2	D 5 U15	
Exempt		

Niveau 2

Poule 32

Savenay Malville Pfc 2	D 4 U15	
St Marc Sur Mer Foot 2	D 4 U15	
Fay Bouvron Fc 2	D 5 U15	
St Nazaire Immaculee 3	D 5 U15	

COUPE U18 JEAN OLIVIER**Niveau 1****Poule 1**

Blain Es 21	D 1 U18	
Plesse Dresny Es 21	D 2 U18	
Chateaubriant Voltig 22	D 3 U18	
Gj Moisdon Forges 21	D 3 U18	

Niveau 1**Poule 2**

Campbon Ubcc 22	D 1 U18	
Herbignac St Cyr 21	D 2 U18	
Montoir Cs 21	D 3 U18	
Ent. Guérinoise/Scaf 21	D 3 U18	

Niveau 1**Poule 3**

Carquefou Usja 22	D 1 U18	
Grandchamp As 21	D 2 U18	
Gj Abbaretz P Bleue 22	D 3 U18	
Nd Landes Esl 21	D 3 U18	

Niveau 1**Poule 4**

St Julien Divatte Fc 21	D 1 U18	
Le Loroux Landreau O 22	D 2 U18	
Sorinieres Elan F 22	D 3 U18	
Gj Joue Les Touches 21	D 3 U18	

Niveau 1**Poule 5**

La Chapelle Ac Chap 22	D 1 U18	
La Chap. Heulin Fcev 24	D 2 U18	
St Mars Du Desert Ja 21	D 3 U18	
Gj Mésanger St Gereon 22	D 3 U18	

Niveau 1**Poule 6**

Gj Mésanger St Gereon 21	D 1 U18	
Ent. Nozay Fcgc 22	D 2 U18	
Gj 3 Forets Soudan 22	D 3 U18	
Derval Sc Nord Atlan 21	D 3 U18	

Niveau 1**Poule 7**

Nantes Don Bosco 21	D 1 U18	
Nantes La Mellinet 22	D 2 U18	
Sautron As 22	D 3 U18	
La Chapelle Ac Chap 23	D 3 U18	

COUPE U18 JEAN OLIVIER**Niveau 1****Poule 8**

Pornic Foot 21	D 1 U18	
Pornichet Es 21	D 2 U18	
Guerande Madeleine 23	D 3 U18	
Donges Fc 21	D 3 U18	

Niveau 1**Poule 9**

Reze Aepr 22	D 1 U18	
La Chevroliere Herba 21	D 2 U18	
St Fiacre Coteaux Fc 23	D 3 U18	
La Chap. Heulin Fcev 22	D 3 U18	

Niveau 1**Poule 10**

Gj 3 Forets Soudan 21	D 1 U18	
Guemene Fc 21	D 2 U18	
Gj Nord 44 21	D 2 U18	
Gj Vay Marsac 21	D 3 U18	

Niveau 1**Poule 11**

St Herblain Uf 21	D 1 U18	
Nantes Sud 98 21	D 2 U18	
Nantes St Joseph Por 21	D 3 U18	
St Julien Divatte Fc 22	D 3 U18	

Niveau 1**Poule 12**

St Herblain Oc 22	D 1 U18	
Nantes Metallo Sc 21	D 2 U18	
Le Cellier Mauves Fc 21	D 3 U18	
Gj De Goulaine 22	D 3 U18	

Niveau 1**Poule 13**

Gj Asl Fccm 21	D 1 U18	
St Marc Sur Mer Foot 21	D 2 U18	
St Nazaire Mean 21	D 3 U18	
Herbignac St Cyr 22	D 3 U18	

Niveau 1**Poule 14**

Gj St Pere Oceane 21	D 1 U18	
Gj Chaumes Rouans Vu 21	D 2 U18	
Pt St Martin Fcgl 22	D 3 U18	
Exempt		

COUPE U18 JEAN OLIVIER**Niveau 1****Poule 15**

St Sebastien Fc 21	D 1 U18	
La Montagne Fc 21	D 2 U18	
Vertou Foot Es 22	D 3 U18	
St Herblain Uf 22	D 3 U18	

Niveau 1**Poule 16**

Thouare Us 22	D 1 U18	
Ste Luce S/Loire Us 21	D 2 U18	
Vallons Erdre Fc Vlp 21	D 3 U18	
Petit Mars Fc 21	D 3 U18	

Niveau 1**Poule 17**

Vertou Ussa 22	D 1 U18	
Aigrefeuille As Main 22	D 2 U18	
St Philbert Gd Lieu 22	D 2 U18	
St Hilaire Clisson F 22	D 3 U18	

Niveau 1**Poule 18**

Vertou Foot Es 21	D 1 U18	
Geneston As Sud Loir 21	D 2 U18	
St Fiacre Coteaux Fc 22	D 2 U18	
Vieillevigne Planche 23	D 3 U18	

Niveau 1**Poule 19**

Vieillevigne Planche 22	D 1 U18	
Getigne Boussay Fc 22	D 2 U18	
La Limouziniere Fclb 21	D 3 U18	
Gorges Elan 23	D 3 U18	

Niveau 1**Poule 20**

Vigneux Es 22	D 1 U18	
Gj Ent Pontchateau 21	D 2 U18	
Savenay Malville Pfc 22	D 3 U18	
Gj Asl Fccm 22	D 3 U18	

COUPE U18 U17 U16 - NIVEAU 2**Niveau 2****Poule 1**

Pt St Martin Fcgl 23	D 4 U18	
Paimboeuf Estuaire 1	D 2 U17	
Ste Pazanne Retz Fc 1	D 2 U17	
Pornic Foot 21	D 2 U16	

Niveau 2**Poule 2**

Gj De Goulaine 23	D 4 U18	
St Hilaire Clisson F 23	D 4 U18	
Mouzillon Etoile 1	D 2 U17	
Nantes Metallo Sc 1	D 2 U17	

Niveau 2**Poule 3**

Blain Es 22	D 4 U18	
Vigneux Es 23	D 4 U18	
Coueron Chabossiere 1	D 1 U17	Acces Ligue
Ste Reine Crossac 1	D 2 U17	

Niveau 2**Poule 4**

Bouaye Fc 21	D 4 U18	
St Viaud Asv Frossay 22	D 4 U18	
Nantes St Yves Esp. 1	D 1 U17	
Coueron Chabossiere 1	D 2 U17	

Niveau 2**Poule 5**

Campbon Ubcc 23	D 4 U18	
St Herblain Preux As 21	D 4 U18	
Orvault Sf 1	D 1 U17	
Nantes Fcta 1	D 2 U17	

Niveau 2**Poule 6**

Gj Chaumes Rouans Vu 22	D 4 U18	
Gj St Pere Oceane 22	D 4 U18	
Chauve Eclair 1	D 2 U17	
St Viaud Asv Frossay 22	D2 U17	

Niveau 2**Poule 7**

La Limouziniere Fclb 22	D 4 U18	
Ste Pazanne Retz Fc 22	D 4 U18	
Gj Asr/Paulx Mach 1	D 2 U17	
Reze Aepr 1	D 2 U17	

COUPE U18 U17 U16 - NIVEAU 2**Niveau 2****Poule 8**

Aigrefeuille As Main 23	D 4 U18	
Clisson Etoile 23	D 4 U18	
Bouguenais Foot 1	D 2 U17	
Vallet Es 1	D 2 U17	

Niveau 2**Poule 9**

Derval Sc Nord Atlan 22	D 4 U18	
Savenay Malville Pfc 23	D 4 U18	
Sautron As 2	D 1 U17	
Pontchateau Aos 22	D 2 U16	

Niveau 2**Poule 10**

Geneston As Sud Loir 22	D 4 U18	
Getigne Boussay Fc 23	D 4 U18	
Clisson Etoile 1	D 2 U17	
St Sebastien Fc 21	D 1 U16	

Niveau 2**Poule 11**

Pornichet Es 22	D 4 U18	
St Andre Des Eaux 1	D 1 U17	
Ent. Es Maritime/Sag 1	D 2 U17	
St Nazaire Ump 1	D 2 U17	

Niveau 2**Poule 12**

La Roche Blanche Cot 21	D 4 U18	
Gj Moisdon Forges 22	D 4 U18	
Nort Sur Erdre Ac 1	D 1 U17	
Ancenis Rcasg 2	D 2 U17	

Niveau 2**Poule 13**

Le Loroux Landreau O 23	D 4 U18	
Vallet Es 22	D 4 U18	
St Sebastien Fc 2	D 1 U17	
Nantes St Pierre 21	D 2 U16	

Niveau 2**Poule 14**

St Andre Des Eaux 21	D 4 U18	
St Marc Sur Mer Foot 1	D 1 U17	
Camoel Presqu'ile Fc 1	D 2 U17	
Guerande Madeleine 21	D 1 U16	

COUPE U18 U17 U16 - NIVEAU 2**Niveau 2****Poule 15**

Gj Loireauxence Vair 23	D 4 U18	
Riaille Ufce Donneau 21	D 4 U18	
Treillieres Sympho F 1	D 1 U17	
Ste Luce S/Loire Us 1	D 2 U17	

Niveau 2**Poule 16**

Nantes St Yves Esp. 21	D 4 U18	
St Herblain Oc 23	D 4 U18	
Carquefou Usja 2	D 1 U17	
Ent. Treill/St Felix 2	D 2 U17	

Niveau 2**Poule 17**

Oudon Couffe Fc 21	D 4 U18	
Nantes St Pierre 1	D 1 U17	Acces Ligue
Thouare Us 2	D 2 U17	
Gj Suce/Erdre Casson 21	D 1 U16	

Niveau 2**Poule 18**

Nort Sur Erdre Ac 22	D 4 U18	
Ent. Pmfc/Lcm Fc 22	D 4 U18	
Nantes La Mellinet 1	D 1 U17	
La Chapelle Ac Chap 21	D 1 U16	

Niveau 2**Poule 19**

Nort Sur Erdre Ac 23	D 4 U18	
Gj Nord 44 22	D 4 U18	
Chateaubriant Voltig 1	D 1 U17	Acces Ligue
Gj Suce/Erdre Casson 1	D 2 U17	

Niveau 2**Poule 20**

La Chevroliere Herba 22	D 4 U18	
Gj Suce/Erdre Casson 21	D 4 U18	
St Julien Divatte Fc 2	D 2 U17	
St Herblain Oc 21	D 2 U16	

Niveau 2**Poule 21**

Gj Ent Pontchateau 22	D 4 U18	
Gj Fc3r Fcam 22	D 4 U18	
St Nazaire Af 2	D 1 U17	
St Marc Sur Mer Foot 21	D 2 U16	

COUPE U18 U17 U16 - NIVEAU 2**Niveau 2****Poule 22**

Nantes St Joseph Por 22	D 4 U18	
Orvault Rc 1	D 2 U17	
St Etienne Montluc 1	D 2 U17	
Pontchateau Aos 21	D 1 U16	

Compétition / Phase	Poule	Club	Equipe	Match	Date
Départemental 2 U18 Masculin / 2	B	500041	Nantes La Mellinet 22	FM 25355658	58071.1 10/12/2022
Départemental 3 U18 Masculin / 2	B	514875	Sautron As 22	FM 25355860	58130.1 10/12/2022
Départemental 4 U18 Masculin / 2	B	560772	Gj Fc3r Fcam 22	FM 25357803	58491.1 10/12/2022
Départemental 4 U18 Masculin / 2	G	544136	Le Loroux Landreau O 23	FM 25356401	58280.1 10/12/2022
Départemental 2 U17 Masculin / 2	A	500258	St Nazaire Ump 1	FM 25355425	57921.1 10/12/2022
Départemental 2 U17 Masculin / 2	C	560519	Le Pellerin F.C.B.L. 1	FM 25355469	57950.1 10/12/2022
Départemental 2 U17 Masculin / 2	D	524266	Mouzillon Etoile 1	FM 25355484	57965.1 10/12/2022
Départemental 1 U17 Masculin / 2	C	518109	Nantes St Yves Esp. 1	FM 25355360	57891.1 10/12/2022
Départemental 4 U15 Masculin / 2	G	521399	St Herblain Oc 1	FM 25354902	57622.1 10/12/2022
Départemental 5 U15 Masculin / 2	F	544923	Nantes Don Bosco 2	FM 25355009	57729.1 10/12/2022
Départemental 5 U15 Masculin / 2	K	582567	Gj Chaumes Rouans Vu 2	FM 25355084	57804.1 10/12/2022
Départemental 5 U15 Masculin / 2	L	517367	Heric Fc 3	FM 25355098	57818.1 10/12/2022
		520086	Vigneux Es 2	FM 25355099	57819.1 10/12/2022

Type de dossier : Administratif									
Dossier :	20682045	Match :	57622.1	Départemental 4 U15 Masculin / 2		Groupe G			522
Date :	12/12/2022		10/12/2022	582652 St Fiacre Coteaux Fc 2	-	521399 St Herblain Oc 1			
Personne :						Club :	521399 ST HERBLAIN O.C.		
Motif :	05	Forfait				Date d'effet	Date de fin	Montant	
Décision :	05	Amende : Forfait				15/12/2022	15/12/2022	50,00€	
Dossier :	20681974	Match :	57804.1	Départemental 5 U15 Masculin / 2		Groupe K			547
Date :	12/12/2022		10/12/2022	547524 Ste Pazanne Retz Fc 2	-	582567 GJ Chaumes Rouans Vu 2			
Personne :						Club :	582567 GJ CHAUMES ROUANS VUE		
Motif :	05	Forfait				Date d'effet	Date de fin	Montant	
Décision :	05	Amende : Forfait				15/12/2022	15/12/2022	50,00€	
Dossier :	20665446	Match :	57818.1	Départemental 5 U15 Masculin / 2		Groupe L			548
Date :	09/12/2022		10/12/2022	554118 GJ Abbaretz P Bleue 2	-	517367 Heric Fc 3			
Personne :						Club :	517367 HERIC FOOTBALL CLUB		
Motif :	05	Forfait				Date d'effet	Date de fin	Montant	
Décision :	05	Amende : Forfait				15/12/2022	15/12/2022	50,00€	
Dossier :	20683381	Match :	57819.1	Départemental 5 U15 Masculin / 2		Groupe L			548
Date :	14/12/2022		10/12/2022	520841 Treillieres Sympho F 2	-	520086 Vigneux Es 2			
Personne :						Club :	520086 ENT.S. VIGNEUX DE BRETAGNE		
Motif :	05	Forfait				Date d'effet	Date de fin	Montant	
Décision :	05	Amende : Forfait				15/12/2022	15/12/2022	50,00€	
Dossier :	20682053	Match :	57891.1	Départemental 1 U17 Masculin / 2		Groupe B			468
Date :	12/12/2022		10/12/2022	561182 St Julien Divatte Fc 1	-	518109 Nantes St Yves Esp. 1			
Personne :						Club :	518109 ESP. ST YVES DE NANTES		
Motif :	05	Forfait				Date d'effet	Date de fin	Montant	
Décision :	05	Amende : Forfait				15/12/2022	15/12/2022	50,00€	
Dossier :	20665435	Match :	57921.1	Départemental 2 U17 Masculin / 2		Groupe A			470
Date :	09/12/2022		10/12/2022	500258 St Nazaire Ump 1	-	544522 Ent. Es Maritime/Sag 1			
Personne :						Club :	500258 U.M.P. FOOTBALL ST NAZAIRE		
Motif :	05	Forfait				Date d'effet	Date de fin	Montant	
Décision :	05	Amende : Forfait				15/12/2022	15/12/2022	50,00€	
Dossier :	20682049	Match :	57950.1	Départemental 2 U17 Masculin / 2		Groupe C			471
Date :	12/12/2022		10/12/2022	560160 Bouguenais Foot 1	-	560519 Le Pellerin F.C.B.L. 1			
Personne :						Club :	560519 FOOTBALL CLUB BASSE LOIRE		
Motif :	05	Forfait				Date d'effet	Date de fin	Montant	
Décision :	05	Amende : Forfait				15/12/2022	15/12/2022	50,00€	
Dossier :	20665440	Match :	57965.1	Départemental 2 U17 Masculin / 2		Groupe D			473
Date :	09/12/2022		10/12/2022	502518 Vallet Es 1	-	524266 Mouzillon Etoile 1			
Personne :						Club :	524266 ET. MOUZILLONNAISE		
Motif :	05	Forfait				Date d'effet	Date de fin	Montant	
Décision :	05	Amende : Forfait				15/12/2022	15/12/2022	50,00€	

Dossier :	20682048	Match :	58071.1	Départemental 2 U18 Masculin / 2	Groupe B	482		
Date :	12/12/2022	10/12/2022	518204	Grandchamp As 21	- 500041	Nantes La Mellinet 22		
Personne :						Club :	500041 LA MELLINET DE NANTES	
Motif :	05	Forfait				Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	05	Amende : Forfait				15/12/2022	15/12/2022	50,00€
Dossier :	20682050	Match :	58130.1	Départemental 3 U18 Masculin / 2	Groupe B	484		
Date :	12/12/2022	10/12/2022	552653	Derval Sc Nord Atlan 21	- 514875	Sautron As 22		
Personne :						Club :	514875 A.S. SAUTRONNAISE	
Motif :	05	Forfait				Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	05	Amende : Forfait				15/12/2022	15/12/2022	50,00€
Dossier :	20665432	Match :	58280.1	Départemental 4 U18 Masculin / 2	Groupe G	494		
Date :	09/12/2022	10/12/2022	509069	La Chevroliere Herba 22	- 544136	Le Loroux Landreau O 23		
Personne :						Club :	544136 LANDREAU LOROUX BOTTEREAU SP.C.	
Motif :	05	Forfait				Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	05	Amende : Forfait				15/12/2022	15/12/2022	50,00€
Dossier :	20665438	Match :	58491.1	Départemental 4 U18 Masculin / 2	Groupe B	495		
Date :	09/12/2022	10/12/2022	550364	Gj Moisdon Forges 22	- 560772	Gj Fc3r Fcam 22		
Personne :						Club :	560772 GJ FC3R FCAM	
Motif :	05	Forfait				Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	05	Amende : Forfait				15/12/2022	15/12/2022	50,00€
Dossier :	20665442	Match :	57729.1	Départemental 5 U15 Masculin / 2	Groupe F	526		
Date :	09/12/2022	10/12/2022	544923	Nantes Don Bosco 2	- 517365	Orvault Sf 2		
Personne :						Club :	544923 DON BOSCO FOOTBALL NANTES	
Motif :	3 forfaits : 19.11.2022 - 03.12.2022 - 10.12.2022					Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	18	Amende : Forfait général				15/12/2022	15/12/2022	50,00€
Dossier :	20682692	Match :	57489.1	Départemental 3 U15 Masculin / 2	Groupe D	515		
Date :	13/12/2022	10/12/2022	561031	Gj De Goulaine 1	- 581259	Le Cellier Mauves Fc 1		
Personne :						Club :	561031 GJ DE GOULAINE	
Motif :	22	Manque Delegue De Match				Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Manque Delegue De Match				15/12/2022	15/12/2022	15,00€
Dossier :	20682693	Match :	57624.1	Départemental 4 U15 Masculin / 2	Groupe G	522		
Date :	13/12/2022	10/12/2022	502386	Nantes St Pierre 1	- 513122	Sorinieres Elan F 2		
Personne :						Club :	502386 LA SAINT PIERRE DE NANTES	
Motif :	22	Manque Delegue De Match				Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Manque Delegue De Match				15/12/2022	15/12/2022	15,00€
Dossier :	20682694	Match :	57638.1	Départemental 4 U15 Masculin / 2	Groupe H	523		
Date :	13/12/2022	10/12/2022	509069	La Chevroliere Herba 2	- 518479	Bouaye Fc 2		
Personne :						Club :	509069 L'HERBADILLA LA CHEVROLLIERE	
Motif :	22	Manque Delegue De Match				Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Manque Delegue De Match				15/12/2022	15/12/2022	15,00€
Dossier :	20682695	Match :	57652.1	Départemental 5 U15 Masculin / 2	Groupe A	528		
Date :	13/12/2022	10/12/2022	501945	Pornichet Es 2	- 544892	Paimboeuf Estuaire 2		
Personne :						Club :	501945 ENT.S. DE PORNICHET	
Motif :	22	Manque Delegue De Match				Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Manque Delegue De Match				15/12/2022	15/12/2022	15,00€

Dossier :	20682696	Match :	57698.1	Départemental 5 U15 Masculin / 2	Groupe D	524	
Date :	13/12/2022	10/12/2022	518484	Gj Vay Marsac 1	-	502505 Nozay Os 2	
Personne :						Club :	518484 U.S. DE VAY
Motif :	22	Manque Delegue De Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Manque Delegue De Match			15/12/2022	15/12/2022	15,00€
Dossier :	20682697	Match :	57699.1	Départemental 5 U15 Masculin / 2	Groupe D	524	
Date :	13/12/2022	10/12/2022	560161	Le Gavre Fcgc 1	-	552461 Gj 3 Forets Soudan 2	
Personne :						Club :	560161 FOOTBALL CLUB LE GAVRE LA CHEVALLERAI
Motif :	22	Manque Delegue De Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Manque Delegue De Match			15/12/2022	15/12/2022	15,00€
Dossier :	20682698	Match :	57758.1	Départemental 5 U15 Masculin / 2	Groupe H	531	
Date :	13/12/2022	10/12/2022	502518	Vallet Es 2	-	521131 Nantes St Med Doulon 2	
Personne :						Club :	502518 ENT.S. VALLET
Motif :	22	Manque Delegue De Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Manque Delegue De Match			15/12/2022	15/12/2022	15,00€
Dossier :	20682699	Match :	57788.1	Départemental 5 U15 Masculin / 2	Groupe J	534	
Date :	13/12/2022	10/12/2022	590304	Vieillevigne Planche 2	-	548100 La Montagne Fc 2	
Personne :						Club :	590304 VIEILLEVIGNE LA PLANCHE ASSOCIATION SPORTIVE FOOT
Motif :	22	Manque Delegue De Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Manque Delegue De Match			15/12/2022	15/12/2022	15,00€
Dossier :	20682700	Match :	57789.1	Départemental 5 U15 Masculin / 2	Groupe J	534	
Date :	13/12/2022	10/12/2022	581256	Geneston As Sud Loir 2	-	560519 Le Pellerin F.C.B.L. 2	
Personne :						Club :	581256 GENESTON A.S. SUD LOIRE
Motif :	22	Manque Delegue De Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Manque Delegue De Match			15/12/2022	15/12/2022	15,00€
Dossier :	20682701	Match :	57817.1	Départemental 5 U15 Masculin / 2	Groupe L	548	
Date :	13/12/2022	10/12/2022	502178	Blain Es 3	-	560518 Campbon Ubcc 2	
Personne :						Club :	502178 ENT.S. DE BLAIN
Motif :	22	Manque Delegue De Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Manque Delegue De Match			15/12/2022	15/12/2022	15,00€
Dossier :	20682702	Match :	57836.2	Départemental 2 U16 Masculin / 2	Groupe A	536	
Date :	13/12/2022	11/12/2022	534841	St Marc Sur Mer Foot 21	-	540404 Pontchateau Aos 22	
Personne :						Club :	534841 ST MARC F.
Motif :	22	Manque Delegue De Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Manque Delegue De Match			15/12/2022	15/12/2022	15,00€
Dossier :	20682703	Match :	57859.1	Départemental 1 U17 Masculin / 2	Acces Ligue	467	
Date :	13/12/2022	10/12/2022	501948	Chateaubriant Voltig 1	-	581899 Pt St Martin Fcgl 1	
Personne :						Club :	501948 VOLTIGEURS DE CHATEAUBRIANT
Motif :	22	Manque Delegue De Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Manque Delegue De Match			15/12/2022	15/12/2022	15,00€
Dossier :	20682704	Match :	57889.1	Départemental 1 U17 Masculin / 2	Groupe B	468	
Date :	13/12/2022	10/12/2022	581315	Oudon Couffe Fc 1	-	500041 Nantes La Mellinet 1	
Personne :						Club :	581315 OUDON COUFFE FC
Motif :	22	Manque Delegue De Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Manque Delegue De Match			15/12/2022	15/12/2022	15,00€

Dossier :	20682710	Match :	58026.1	Départemental 1 U18 Masculin / 2	Groupe C	476	
Date :	13/12/2022	10/12/2022	561182	St Julien Divatte Fc 21	- 513858	La Chapelle Ac Chap 22	
Personne :						Club :	561182 FC ST JULIEN DIVATTE
Motif :	22	Manque Delegue De Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Manque Delegue De Match			15/12/2022	15/12/2022	15,00€
Dossier :	20682711	Match :	58129.1	Départemental 3 U18 Masculin / 2	Groupe B	484	
Date :	13/12/2022	10/12/2022	548648	Donges Fc 21	- 520437	Nd Landes Esl 21	
Personne :						Club :	548648 DONGES F.C.
Motif :	22	Manque Delegue De Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Manque Delegue De Match			15/12/2022	15/12/2022	15,00€
Dossier :	20682712	Match :	58191.1	Départemental 3 U18 Masculin / 2	Groupe F	488	
Date :	13/12/2022	10/12/2022	581899	Pt St Martin Fcgl 22	- 590304	Vieilleville Planche 23	
Personne :						Club :	581899 F.C. GRAND LIEU
Motif :	22	Manque Delegue De Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Manque Delegue De Match			15/12/2022	15/12/2022	15,00€
Dossier :	20682713	Match :	58204.1	Départemental 4 U18 Masculin / 2	Groupe A	489	
Date :	13/12/2022	10/12/2022	580575	Savenay Malville Pfc 23	- 581206	Gj Ent Pontchateau 22	
Personne :						Club :	580575 SAVENAY MALVILLE PRINQUIAU FOOTBALL CLUB
Motif :	22	Manque Delegue De Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Manque Delegue De Match			15/12/2022	15/12/2022	15,00€
Dossier :	20682714	Match :	58249.1	Départemental 4 U18 Masculin / 2	Groupe E	490	
Date :	13/12/2022	10/12/2022	581813	St Hilaire Clisson F 23	- 548871	La Limouziniere Fclb 22	
Personne :						Club :	581813 F.C. SUD SEVRE ET MAINE
Motif :	22	Manque Delegue De Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Manque Delegue De Match			15/12/2022	15/12/2022	15,00€
Dossier :	20682715	Match :	58250.1	Départemental 4 U18 Masculin / 2	Groupe E	490	
Date :	13/12/2022	10/12/2022	502448	Clisson Etoile 23	- 541370	Aigrefeuille As Main 23	
Personne :						Club :	502448 ET. DE CLISSON
Motif :	22	Manque Delegue De Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Manque Delegue De Match			15/12/2022	15/12/2022	15,00€
Dossier :	20682716	Match :	58264.1	Départemental 4 U18 Masculin / 2	Groupe F	493	
Date :	13/12/2022	10/12/2022	582567	Gj Chaumes Rouans Vu 22	- 581899	Pt St Martin Fcgl 23	
Personne :						Club :	582567 GJ CHAUMES ROUANS VUE
Motif :	22	Manque Delegue De Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Manque Delegue De Match			15/12/2022	15/12/2022	15,00€
Dossier :	20663942	Match :	57277.1	Départemental 1 U14 Masculin / 2	Groupe A	500	
Date :	08/12/2022	10/12/2022	540404	Pontchateau Aos 21	- 513858	La Chapelle Ac Chap 21	
Personne :						Club :	513858 A.C. CHAPELAIN CHAPELLE S/ERDRE
Motif :	02	Retard modification horaire/date			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire			15/12/2022	15/12/2022	25,00€
Dossier :	20663949	Match :	57517.1	Départemental 3 U15 Masculin / 2	Groupe F	514	
Date :	08/12/2022	10/12/2022	541370	Aigrefeuille As Main 1	- 582222	St Sebastien Fc 2	
Personne :						Club :	541370 A.S. DE MAINE AIGREF.REMOUILLE
Motif :	02	Retard modification horaire/date			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire			15/12/2022	15/12/2022	25,00€

Dossier :	20663950	Match :	57608.1	Départemental 4 U15 Masculin / 2	Groupe F	519	
Date :	08/12/2022	10/12/2022	547452	Orvault Rc 2	- 522724	St Herblain Uf 2	
Personne :						Club :	547452 ORVAULT R.C.
Motif :	02	Retard modification horaire/date			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire			15/12/2022	15/12/2022	25,00€
Dossier :	20663951	Match :	57699.1	Départemental 5 U15 Masculin / 2	Groupe D	524	
Date :	08/12/2022	10/12/2022	560161	Le Gavre Fcgc 1	- 552461	Gj 3 Forets Soudan 2	
Personne :						Club :	560161 FOOTBALL CLUB LE GAVRE LA CHEVALLERAI
Motif :	02	Retard modification horaire/date			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire			15/12/2022	15/12/2022	25,00€
Dossier :	20664286	Match :	57743.1	Départemental 5 U15 Masculin / 2	Groupe G	530	
Date :	08/12/2022	10/12/2022	510653	Nantes St Felix Ccs 1	- 514875	Sautron As 2	
Personne :						Club :	510653 C.C.S. NANTES ST FELIX
Motif :	02	Retard modification horaire/date			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire			15/12/2022	15/12/2022	25,00€
Dossier :	20664122	Match :	57833.1	Départemental 1 U16 Masculin / 2	Groupe A	474	
Date :	08/12/2022	10/12/2022	540404	Pontchateau Aos 21	- 513858	La Chapelle Ac Chap 21	
Personne :						Club :	513858 A.C. CHAPELAIN CHAPELLE S/ERDRE
Motif :	02	Retard modification horaire/date			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire			15/12/2022	15/12/2022	25,00€
Dossier :	20664287	Match :	57875.1	Départemental 1 U17 Masculin / 2	Groupe A	466	
Date :	08/12/2022	10/12/2022	510656	St Andre Des Eaux 1	- 514875	Sautron As 2	
Personne :						Club :	510656 LA ST ANDRE
Motif :	02	Retard modification horaire/date			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire			15/12/2022	15/12/2022	25,00€
Dossier :	20665109	Match :	57920.1	Départemental 2 U17 Masculin / 2	Groupe A	470	
Date :	09/12/2022	10/12/2022	560489	St Joachim Fc Briere 1	- 582205	Camoel Presqu'ile Fc 1	
Personne :						Club :	582205 FOOTBALL CLUB CAMOEL PRESQU'ILE VILAINE
Motif :	02	Retard modification horaire/date			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire			15/12/2022	15/12/2022	25,00€
Dossier :	20664289	Match :	58101.1	Départemental 2 U18 Masculin / 2	Groupe D	479	
Date :	08/12/2022	10/12/2022	581256	Geneston As Sud Loir 21	- 548100	La Montagne Fc 21	
Personne :						Club :	581256 GENESTON A.S. SUD LOIRE
Motif :	02	Retard modification horaire/date			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire			15/12/2022	15/12/2022	25,00€
Dossier :	20663957	Match :	58115.1	Départemental 3 U18 Masculin / 2	Groupe A	485	
Date :	08/12/2022	10/12/2022	501946	Montoir Cs 21	- 580575	Savenay Malville Pfc 22	
Personne :						Club :	501946 C.S. MONTOIRIN
Motif :	02	Retard modification horaire/date			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire			15/12/2022	15/12/2022	25,00€
Dossier :	20663959	Match :	58129.1	Départemental 3 U18 Masculin / 2	Groupe B	484	
Date :	08/12/2022	10/12/2022	548648	Donges Fc 21	- 520437	Nd Landes Esl 21	
Personne :						Club :	548648 DONGES F.C.
Motif :	02	Retard modification horaire/date			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire			15/12/2022	15/12/2022	25,00€

Dossier :	20664290	Match :	58206.1	Départemental 4 U18 Masculin / 2	Groupe A	489	
Date :	08/12/2022		10/12/2022	553554 GJ St Pere Oceane 22	- 510656 St Andre Des Eaux 21		
Personne :					Club : 553554 GJ ST PERE OCEANE		
Motif :	02	Retard modification horaire/date			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire			15/12/2022	15/12/2022	25,00€